

Politique en santé & sécurité

Énoncé de principe

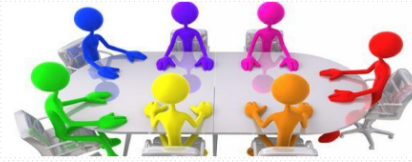
Considérant que la santé et la sécurité est un élément fondamental de notre concept d'amélioration continue de qualité, la direction de CRI Environnement Inc. désire signifier sa volonté d'éliminer ou de contrôler les risques d'accidents du travail et/ou les maladies professionnelles, assurer le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire afin de conserver à son emploi un personnel qualifié.

Rôles et responsabilités générales :

La direction s'engage à planifier et à diriger les activités nécessaires à la réalisation des objectifs de SST et à fournir les moyens raisonnables et réalisables à la poursuite de ces objectifs.

Le superviseur des opérations s'assure de l'atteinte des objectifs en matière de SST et supporte les intervenants dans la planification et la réalisation des activités de SST.

Les chefs d'équipes favorisent, chez les travailleurs dont ils sont responsables, la mise en pratique des objectifs de SST dont ils jugent raisonnable.



Le comité de santé et de sécurité au travail supporte et conseille les intervenants dans toute activité permettant la prévention des accidents.

Le travailleur respecte les règles de sécurité, accomplit ses fonctions de façon à ne pas s'exposer ou exposer ses collègues de travail à un risque d'accident et participe aux activités de prévention.

La direction de CRI Environnement Inc. entend intégrer les valeurs associées à la santé et la sécurité au travail à tous les niveaux de l'entreprise, soit à l'organisation même du travail, à la gestion de ses ressources humaines, à l'entretien de ses équipements, à l'achat de ses matières et enfin, à ses relations avec les sous-traitants.

Nous comptons donc sur votre collaboration pour faire de notre usine un lieu de travail où vous-même et vos collègues pourrez travailler en toute sécurité.

La santé et la sécurité, c'est l'affaire et la responsabilité de chacun !